



Conseil Municipal extraordinaire du 12 septembre 2018

Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés : 0 Absent : 0

Le 12 septembre 2018 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de GLUIRAS régulièrement convoqué par courrier en date du 07 septembre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Sébastien FOUGIER, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure et MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Étaient absents excusés :

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20180912-1001 – Signature de la convention « Ecoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR) avec l'académie de Grenoble

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à l'appel à projet de l'académie, la finalisation du dossier « **Ecoles numériques innovantes et ruralité** » (ENIR) est proche. Le projet de convention ci-joint doit être validé par le conseil pour pouvoir être mis aux signatures conjointes du Maire et du représentant de l'académie de Grenoble. Une commande groupée est prévue pour les six écoles concernées. Cette convention fait apparaître le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

BUDGET PRÉVISIONNEL (en TTC)		
Dépenses donnant lieu à subvention :	Etat	Collectivité
Équipements numériques de la classe	0	0
Équipement des élèves avec solution "classe mobile" : 7 tablettes...	1 563.44	1 563.44
Équipements numériques de l'école : 1 Vidéoprojecteur interactif, 7 PC portables, 1 borne wifi...	2 958.22	2 958.22
Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (adhésion espace Numérique de Travail)	150	150
Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (câblages divers)	350	350
TOTAL TTC	5 021.66	5 021.66

L'investissement HT pour la commune serait de 50% du total HT soit 4 184 €, l'académie de Grenoble engageant le même montant. Pour rappel, un montant de 4000 € avait été inscrit, sur cette ligne, au



budget 2018. Compte tenu de l'évolution des technologies, cette mise à niveau de l'équipement numérique de notre nouvelle école devient tout aussi urgente qu'incontournable. La convention qui nous engage dans cette démarche est soumise au vote.

Vote : 10 voies pour et 1 abstention pour autoriser Monsieur le Maire signer la convention « Ecoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR) avec l'académie de Grenoble

Fin du conseil : 20h00

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

